

Le 5 novembre 2024

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Au nom des membres du secteur agroalimentaire canadien, nous vous écrivons pour exprimer notre appui au projet de loi C-280, la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*, et pour vous exhorter à rejeter les amendements proposés par le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie. **Ces amendements compromettraient gravement les objectifs fondamentaux de cette importante mesure législative, qui a été adoptée à la Chambre des communes avec un appui quasi unanime.**

Il est essentiel de souligner le rôle crucial du projet de loi C-280, qui vise à établir une protection financière pour tous les vendeurs de fruits et légumes. Cette protection favoriserait un environnement d'équité sur le marché, soutiendrait la stabilité au sein de nos chaînes d'approvisionnement et renforcerait la résilience de notre secteur agricole. En effet, la protection de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, des producteurs aux distributeurs, soutient non seulement notre secteur national, mais encourage également le commerce international, ce qui renforce la position du Canada sur le marché mondial.

**En vertu des dispositions initiales du projet de loi C-280, tous les fournisseurs profiteraient (ou non) de la même manière des « actifs détenus en fiducie » d'une société insolvable, et tous les fournisseurs y auraient un accès égal, au prorata. Les modifications proposées au projet de loi C-280 limiteraient dans les faits l'accès à la protection au premier niveau de vente, ce qui va à l'encontre de l'objectif de la loi visant à promouvoir les pratiques commerciales équitables et à renforcer la stabilité du marché dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais.**

Plus grave encore, limiter la portée de la protection offerte par le projet de loi C-280, comme dans les modifications proposées, ne créerait pas une protection équivalente à celle offerte au secteur américain en vertu de la loi américaine *Perishable Agricultural Commodities Act (PACA)*, et serait donc inférieure à ce qui est nécessaire pour obtenir le rétablissement de l'accès préférentiel des vendeurs de fruits et légumes canadiens au mécanisme américain de règlement des différends pour les fruits et légumes frais en vertu de la PACA – un objectif fondamental de la loi initiale.

L'accès préférentiel à la PACA, dont bénéficiaient les vendeurs de fruits et légumes canadiens jusqu'en 2014, est un outil financier important pour permettre aux producteurs et aux expéditeurs canadiens d'exporter des fruits et légumes vers notre plus grand partenaire commercial avec l'assurance d'un traitement équitable qui ne les freine pas financièrement en cas de litige avec des acheteurs américains. Les représentants du ministère de l'Agriculture des États-Unis ont confirmé qu'un mécanisme de protection financière canadien équivalent à la PACA, qui couvre tous les fournisseurs de la chaîne, est la seule exigence qui reste au Canada pour obtenir le rétablissement de l'accès préférentiel à la PACA. Le projet de loi C-280 initial, non modifié, répondrait à ces critères.

Les amendements proposés par le Comité sénatorial des banques ne reflètent tout simplement pas l'interconnexion de la chaîne qui assure l'approvisionnement en fruits et légumes frais de la ferme à la table. Contrairement à la croyance populaire, les producteurs ne vendent généralement pas directement aux magasins de détail. Les emballeurs, les grossistes, les courtiers et les autres agissent comme intermédiaires essentiels entre les producteurs, les détaillants et les services alimentaires, et il

faut qu'ils reçoivent la protection nécessaire pour s'assurer que les paiements circulent le long de la chaîne et, au bout du compte, vers les producteurs.

**Nos députés partout au pays appuient fermement le projet de loi C-280 initial et exhortent fortement tous les sénateurs à rejeter les amendements proposés et à adopter cet important projet de loi.**

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, nos salutations distinguées.

